

(For the Use of the Secretariat)

1101

Registered Number.

Date of receipt in Secretariat.

4726/Fr/G/1929

27 FEB 1947

UNITED NATIONS WAR CRIMES COMMISSION

FRENCH CHARGES AGAINST GERMAN WAR CRIMINALS

CASE No. 2.152 \*

<p>Name of accused, his rank and unit, or official position. (Not to be translated.)</p>	<p><u>LISTE "A"</u></p> <p>1°) <u>BRONDEL</u> - Hauptmann, Commandant la 3° Cie de pionniers 1090</p> <p>2°) <u>SAUER</u> - Leutnant SA</p> <p>3°) <u>OLIND</u> - Leutnant SA</p> <p>4°) <u>JANZER</u> - Leutnant SA</p> <p>5°) <u>GROSS Karl</u> - Leutnant S.A. Tous de la 3° Cie de pionniers 1090</p> <p>6°) <u>SCHREUTER</u> - Hauptmann, du Génie</p>
<p>Date and place of commission of alleged crime.</p>	<p>du 18 SEPTEMBRE 1944 à Novembre 1944 - ANCERVILLER ( Meurthe et Moselle)</p>
<p>Number and description of crime in war crimes list.  References to relevant provisions of national law.</p>	<p><u>VOIR ANNEXE N° I</u></p>

SHORT STATEMENT OF FACTS.

Du 18 Septembre au 12 Novembre 1944, les hommes d'ANCERVILLER ( M.et M.) et de plusieurs communes limitrophes, ont été requis par les officiers allemands mentionnés en liste "A", pour effectuer sous la direction des soldats de la 3° Cie des Pionniers 1090 des travaux de fortification et de défense.

Le 7 Novembre 1944, 39 de ces hommes ont été déportés comme travailleurs en Allemagne.

Enfin, le 10 Novembre 1944, le village d'ANCERVILLER ayant été totalement évacué par la population civile sur l'ordres allemands, ceux-ci en profitèrent pour mettre les maisons au pillage.

TRANSMITTED BY Mr. le Professeur GROS.

\* Insert serial number under which the case is registered in the files of the National Office of the accusing State.

PARTICULARS OF ALLEGED CRIME

Le 18 Septembre 1944, l'Hauptmann BRONDEL, Commandant la 3<sup>e</sup> Cie de pionniers 1090, assisté des lieutenant S.A., SAUER, OLIND, ZANZER et GROSS, de la même compagnie, et du hauptmann SCHREIBER, officier du Génie ordonna aux maires d'ANCERVILLE, de MONHIGNY, d'HALDOVILLE, d'HARBOUEY et de BARBAS ( Meurthe et Moselle), de rassembler tous les hommes valides de 15 à 50 ans, afin d'effectuer des travaux de fortification, tranchées, et fossés anti-chars, destinés à enrayer l'avance alliée. Ces hommes furent obligés de travailler à ces ouvrages de défense jusqu'au 12 Novembre 1944, sous la surveillance des soldats allemands de la 3<sup>e</sup> Cie de pionniers et des officiers dont il s'agit, avec menaces de sanctions ( emprisonnement ou déportation) pour quiconque s'y déroberait, même au cours des bombardements aériens.

Le 7 Novembre 1944, 39 de ces hommes furent déportés en Allemagne comme travailleurs.

Le 10 Novembre 1944, ordre fut donné aux habitants d'ANCERVILLE d'évacuer la ville et de se rendre dans les villages avoisinants. A partir de cette date et jusqu'à leur départ à l'arrivée des troupes Alliées, les soldats allemands de la Cie de pionniers et du groupe du Génie, se livrèrent au pillage des maisons abandonnées, s'emparant du bétail des volailles et de nombreux objets mobiliers.

